

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Douai

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 29 janvier 2015 portant nomination
au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1036 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines-Douai), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Blervacque (Louis-Philippe) est renouvelé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 janvier 2015.

EMMANUEL MACRON